



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage de deux bouleaux
Motifs invoqués	Mauvais état sanitaire (trace de pourriture au pied)
Lieu-dit	Route de la Pale 12
Propriétaire	Jean-Daniel Ackermann
Parcelle	239
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 18 mai 2021

La Municipalité

Denges, le 29 avril 2021